

Les réformes de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Jean-Pierre HARDY

Chef de service « politiques sociales et familiales »

Assemblée des Départements de France

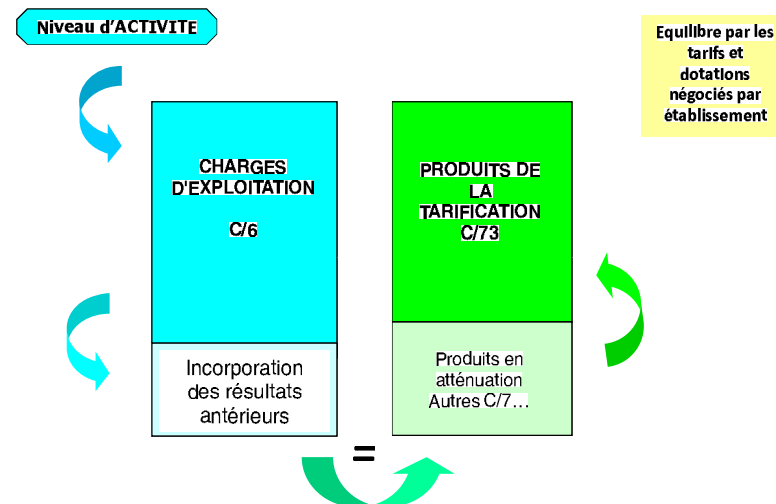
Evolution 2001/2009 du nombre de places et des dépenses nettes d'aide sociale à l'hébergement des adultes handicapés

	2 001	2 009	taux de croissance 2009/2001
Dépenses nettes d'aide sociale à l'hébergement pour les adultes handicapés à la charge des conseils généraux (en millions d'euros)	2 150	3 660	70,23%
Nombre de place pour l'hébergement des adultes handicapés à la charge des conseils généraux	91 824	117 801	28,29%

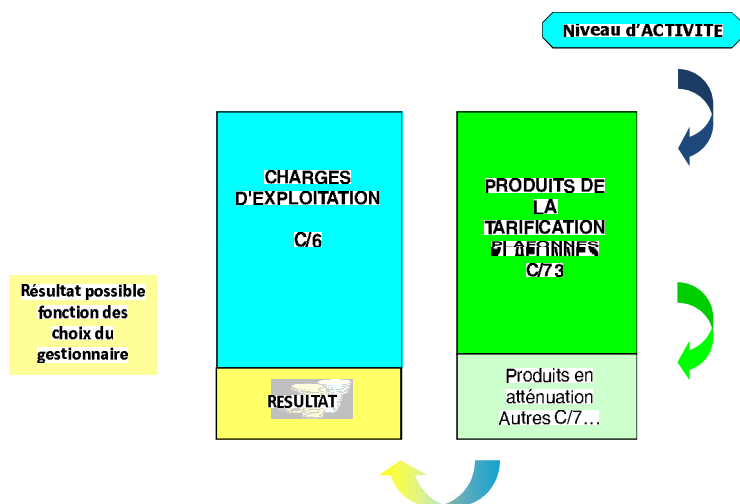
Les réformes de la tarification en cours

Vers une inversion du modèle budgétaire

Du modèle classique...

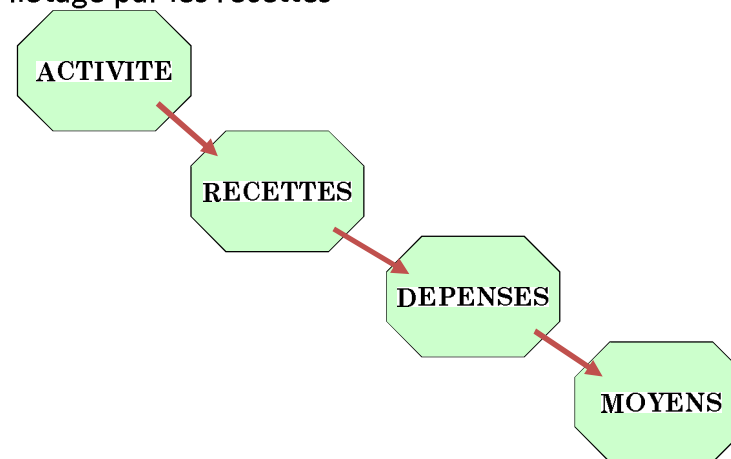


Vers une logique inversée...



Inversion du modèle budgétaire ou retour aux sources...

Pilotage par les recettes



Les conditions pour le passage d'une tarification « en fonction des besoins (charges) des structures » à la tarification « à la ressource disponible » et en fonction des besoins des personnes »

- création d'un tableau des besoins des personnes
- constitution de groupes iso-ressources et cotation en points
 - valorisation du point
- suppression de l'agrément et inopposabilité financière des conventions collectives

Le « pouvoir d'achat » pour un même nombre de points à la même valeur n'est pas le même selon la convention collective ou les statuts des personnels, l'organisation et la gestion

Conséquence du passage d'une tarification « en fonction des besoins (charges) des structures » à la tarification « à la ressource disponible » et en fonction des besoins des personnes »

- répartition équitable de la « richesse » ou de la « pénurie relative »
- recentrage des fédérations gestionnaires et des syndicats employeurs sur la valeur du point des groupes iso-ressources et son pouvoir d'achat avant de négocier la valeur du point de la convention collective...